

**L'An DEUX MIL QUATORZE
et le Vingt JANVIER
à Vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

PRESENTS : Mme CALLENAERE -BRUGIRARD F- Mrs PERRIN R -
PHILIPPON M - BORDIN P- DURAND G - CROZET G - BUTIN N- PION G

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : ROUX M

Absents : COHAS D

Secrétaire de séance : PION Gérard

1-1-2014

Le Relais d'Urfé : travaux d'accessibilité et choix des artisans

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux d'accessibilité de son multiple rural Le Relais d'Urfé afin de répondre à la loi.

A cette fin, une procédure adaptée a été lancée pour recueillir différentes propositions de prix pour la réalisation de ce projet.

La commission bâtiment a établi une grille d'analyse des offres. Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de la commission et propose au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes

-Lot 1 : Démolitions- Maçonnerie-Aménagements extérieurs : Entreprise Jacquet Noirétable pour un montant de 33480,39 € HT

-Lot 2 : Menuiseries Intérieures Bois : Entreprise Meilland Sylvain, Saint Martin la Sauveté pour un montant de 3408,93 € HT

-Lot 3 : Platerie Isolation Peintures : Sarl Battandier Goutorbe Noirétable pour un montant de 4980.67€ HT

-Lot 4 : Carrelage – faïences : Sarl Archimbaud Boen pour un montant de 2249,66 € HT

-Lot 5 : Plomberie Sanitaires : SAS Cuisson Saint Martin la Sauveté pour un montant de 3375,90 € HT

- Lot 6 : Electricité VMC : SARL Bourcier Saint Germain Laval pour un montant de 1748,20 € HT

Soit un total de marché de 42243.75€

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- approuve ces différentes attributions et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer toutes les pièces relatives au marché et affirme que le financement sera reporté sur le BP 201

2-1-2014

Objet : Vente Schweizer d'une portion de terrain jouxtant à leur propriété

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de vente d'une portion de terrain communal à M et Mme SCHEIWZER, domiciliés à Les Bellets, parcelle jouxtant à leur propriété.

Il présente le dossier d'enquête publique établi par les services de la DDT, et demande à son conseil municipal l'autorisation de nommer un commissaire enquêteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le dossier d'enquête publique
- charge Monsieur le Maire de procéder à la nomination d'un commissaire enquêteur et d'accomplir les formalités relatives à l'enquête publique selon la règle en vigueur

3-3-2014

Objet : Aménagement du skate parc

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'installation d'éléments de skate parc, des aménagements autour en matière d'assainissement entre autres ont été faits (facture COLOMBAT Philippe d'un montant HT de 3132.92.00€) et il convient d'installer une sécurisation à l'aide barrière

Pour l'installation de la sécurisation, plusieurs devis ont été demandés

Il propose de solliciter le conseil général sur l'enveloppe budgétaire de Mme Burelier.

Le conseil municipal décide :

- Après analyse des devis de retenir celui proposé par l'entreprise Sarl Treillage Mc de Juré d'un montant de 3 850.00€ HT
- et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention sur l'ensemble de ces travaux, à compter de l'enveloppe cantonale de Mme la Conseillère Générale.

4-4-2014

Objet : Certificat phytosanitaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter d'octobre 2014, il sera obligatoire que le personnel chargé d'appliquer les produits phytopharmaceutiques ait obtenu un certificat individuel.

Pour ce faire, une formation de 14h doit être suivie.

Après en avoir parlé avec l'agent communal chargé de ce travail, il va l'inscrire à la formation organisée par le CFPPA de Montravel de Villars, qui aura lieu de façon délocalisée sur la commune de St Marcel d'Urfé.

Il convient que le conseil municipal inscrive la prise en charge de cette formation sur son budget

Le conseil municipal décide, après discussion :

- D'ouvrir des crédits à l'article 6184 pour un montant de 200.00€

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations	
1-1-2014	<u>Objet : Le Relais d'Urfé : travaux d'accessibilité et choix des artisans</u>
2-1-2014	<u>Objet : Vente Schweizer d'une portion de terrain jouxtant à leur propriété</u>
3-3-2014	<u>Objet : Aménagement du skate parc</u>
4-4-2014	<u>Objet : Certificat phytosanitaire</u>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE		
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE	Absente	
PERRIN RAYMOND, Maire		